

# LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**  
n° 146 – Octobre/Novembre/Décembre 2020



« Atlantic Toboggan » le 22 juillet.

**DOSSIER**

■ Une animation Jeunesse Communale  
en juillet à Lassy



## LE LIEN



### Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

**Photo de couverture :** Photo faite durant l'AJC à « Atlantic Toboggan » le 22 juillet.

**Directeur de la publication :**

Mr Le Chénéchal Didier

**Rédacteur en chef :**

Mme Le Duc Véronique

**Rédaction :** comité de rédaction

Mesdames Delphine Lecouf-Hublart, Véronique Le Duc, Messieurs Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël, Hugues Moulard, et les services municipaux.

**Photos :** associations, services municipaux et Jean-Yves Bourdeverre. Remerciements à toutes les personnes et aux associations qui ont contribué à l'élaboration du contenu de ce magazine.

**Conception et réalisation :** Imprimerie Castelbriantaise

Tirage à 700 exemplaires sur papier recyclé

**Impression :** Imprimerie Castelbriantaise  
Distribution par les agents techniques des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : <https://www.lassy35.fr/>

## SOMMAIRE

- p. 3 Editorial
- p. 4-10 Vie Municipale
- p. 10-11 Vie Culturelle
- p. 12-13 **Dossier : Une animation jeunesse communale en juillet à Lassy.**
- p. 14-15 Vie Scolaire
- p. 15 Vie Petite enfance
- p. 16 Vie Enfance-Jeunesse
- p. 17 Vie Associative
- p. 18-20 Vie Pratique
- p. 21 Vie Santé publique
- p. 22 Vie Économique
- p. 22 Vie Intercommunale
- p. 23 Dernière phase des travaux à la salle des fêtes

### Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du **Lien N° 147 de Janvier/Février/Mars 2021** semaine du 25 janvier 2021.

**Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [mairie.lassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.lassy@wanadoo.fr) **pour le 14 décembre 2020**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Malgré la situation sanitaire, la rentrée de septembre s'est bien passée. Le protocole, bien que plus léger que durant le mois de juin reste contraignant et est appliqué avec la rigueur nécessaire par les enseignants et les services municipaux.

En ce qui concerne le marché du vendredi soir nous avons été contraints de le suspendre quelques semaines. Effectivement, depuis quelques années, on observait des dérives et des comportements anormaux remettant en cause la tranquillité publique, en particulier en fin de soirée.

Bien entendu, ces constats sont contestés, presque inventés de toutes pièces.

Néanmoins, alors que depuis l'ouverture du marché en septembre 2009 la Municipalité souhaitait laisser une grande liberté aux commerçants la commission communale en charge de vie économique s'est résolue à élaborer un règlement du marché.

Ce règlement a été communiqué aux commerçants concernés, en deux exemplaires, en leur demandant d'en retourner un en Mairie dûment paraphé et signé. Cette remise sera considérée comme un engagement à suivre ce règlement et vaut autorisation de se réinstaller le vendredi soir.

Par ailleurs, un arrêté de reprise du marché a été publié préalablement avant l'envoi des courriers.

Le démarrage du lotissement, sur la route de Goven, a pris plusieurs mois de retard avec la crise sanitaire. Désormais, toutes les conditions sont réunies pour le commencement des travaux dans les semaines qui viennent.

Ce lotissement permettra de structurer l'entrée de Lassy en provenance de Goven.

La commission travaux va être saisie pour proposer des équipements provisoires afin de tranquilliser la circulation sur la route de Goven, et préparer l'intégration de cette route dans l'espace urbain.



La société VIABILIS a sollicité la Commune afin de mettre à la charge de la Municipalité les espaces communs (routes, espaces verts, ...), des lotissements des Hauts Thébault et celui des Chettes, conformément à la convention de rétrocession du permis d'aménager.

Dans ce cadre, un dossier par lotissement a été élaboré et est consultable en Mairie. Outre le permis d'aménager initial, ce dossier comprend les plans de recollement des réseaux et un cahier de recueil des observations des co-lotis.

Les habitants des lotissements seront prévenus par courrier, dès que ces dossiers seront consultables. Cette consultation durera 4 semaines. A l'issue, une rencontre pour chaque lotissement sera organisée avec les habitants afin de conclure cette phase de consultation et de voir ensemble, si quelques actions sont nécessaires avant la rétrocession.

À la suite une délibération d'acceptation des rétrocessions sera proposée au conseil municipal.

Les travaux de restauration de la salle des fêtes sont dans la phase de finalisation. Il reste les revêtements de sol à terminer, les derniers équipements électriques à installer ainsi que les sanitaires. Et enfin, les éléments de cuisine à mettre en place ;

Le dossier programme précisait que le résultat devait arriver à un bâtiment quasi-neuf. Je pense que le but sera atteint.

La livraison est toujours prévue pour le mois de décembre.

J'espère que, comme nous le faisons toujours pour les nouveaux équipements, nous pourrons organiser l'ouverture à tous les lasséens un samedi matin.

*Le Maire.*

La vie a beaucoup plus  
d'imagination que nous !

**« Didier Le Chénéchal Maire de Lassy,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
vous convient aux voeux de la nouvelle année  
Le 16 janvier 2021 à 18h Salle Joseph Legendre »  
(sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)**

## BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes rendus des réunions sont consultables en totalité et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### > Séance du 26 juin 2020

#### JEUNESSE – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE : VALIDATION DU NOMBRE DE JEUNES POUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2020 PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Opération Argent de poche, dispositif mis en place à destination des jeunes de 16 à 18 ans. Ce dispositif donne la possibilité à des jeunes d'avoir une 1ère expérience professionnelle en effectuant des petits chantiers qui améliorent le cadre de vie de la commune (travaux de peinture, rangement de livres, arrosage ...).

Les chantiers sont soumis à la législation du travail, « aucun jeune ne prend de risque en manipulant du matériel dangereux » et il ne remplace en aucun cas un agent communal. En contrepartie, les jeunes reçoivent une indemnité pour chaque mission.

**Vallons de Haute Bretagne Communauté était partenaire de ce dispositif en 2019, mais a décidé de ne pas participer cette année du fait du Covid-19.**

Lors de l'appel à candidatures, 9 dossiers ont été déposés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'accepter la prise en charge de 4 jeunes dans le cadre du dispositif Argent de Poche 2020.

#### TRAVAUX - RUE DU PÂTIS DU BOURG : AVENANT N°2

La commune de Lassy a engagé les travaux d'aménagement de la rue du Pâtis et rue de la Croix St Michel. Les travaux comportent un lot unique comprenant : Terrassements – Voirie – Assainissement EP.

Les travaux, après consultation, ont été attribués à l'entreprise SAUVAGER TP. L'avenant n°2 au marché de l'entreprise SAUVAGER TP a été présenté au conseil municipal. Celui-ci a été signé le 25 février 2020, au vu du caractère urgent. Le présent avenant a pour objet la modification du prix pour la création d'une tranchée drainante en fond de trottoir.

Le régime des prix du marché initial et le délai d'exécution restent inchangés. Compte des prestations complémentaires énoncées ci-avant, l'avenant n°2 s'élève à 4 272,00 € HT soit 5 126,40 € TTC. Le marché passe donc ainsi de 203 455,90 € HT, soit 244 147,08 € TTC à 208 894,55 € HT soit 250 673,46 € TTC, ce qui représente une augmentation de 2,67 % par rapport au marché initial.

Le Bureau Municipal, réuni le 20 juin 2020, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'accepter les termes de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants. **(Pour : 15, contre : 0, abstentions : 4)**

#### FINANCES – BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2019	925 092,91 €	374 436,64 €
Recettes 2019	1 040 699,25 €	354 222,21 €
Résultat de l'exercice 2019	115 606,34 €	-20 214,43 €

La section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 115 606,34 € ;

La section d'investissement dégage un déficit de clôture de 20 214,43 €.

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de clôture de 95 391,91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'accepter le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de LASSY. **(Pour : 14, contre : 0, abstentions : 4)**

#### FINANCES-BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section	Exploitation	Investissement
Dépenses 2019	85 044,84 €	31 575,04 €
Recettes 2019	116 894,66 €	38 934,48 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 31 849,82 €	+ 7 359,44 €

La section d'exploitation fait ressortir un excédent de clôture de 25 804,67 € ;

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 13 776,39 €

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de clôture de 39 581,06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'accepter le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de LASSY. **(Pour : 14, contre : 0, abstentions : 4)**

#### FINANCES-BUDGET RESTAURANT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2019	193 499,55 €	0 €
Recettes 2019	206 293,33 €	21 512,87 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 12 793,78 €	+ 21 512,87 €

# VIE MUNICIPALE

La section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 12 793,78 € ;

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 52 850,84 €.

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de clôture de 65 644,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'accepter le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de LASSY. **(Pour : 14, contre : 0, abstentions : 4)**

## FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Pour la première année, le Conseil Municipal ne vote plus le taux d'imposition de la taxe d'habitation. Le montant de cette taxe sera de 277 859 € pour 2020. A partir de 2021, le montant jusqu'ici perçu au titre de la taxe d'habitation sera perçu par la commune via les dotations globales de l'État.

Concernant le foncier bâti et le foncier non bâti, les produits prévisionnels sont les suivants :

Taxes	Taux 2020	Bases d'imposition 2020	Produits correspondants
Foncier bâti	14,33 %	1 151 000 €	164 938 €
Foncier non bâti	40,80 %	28 600 €	11 669 €
<b>Total</b>			<b>176 607 €</b>

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des deux taxes locales sur le budget principal de la commune de LASSY.

## ➤ Séance du 17 juillet 2020

### FINANCES : VOTE DES BUDGETS 2020

Le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

Il est composé de deux sections :

La section de fonctionnement (exploitation) correspond aux dépenses courantes permettant le bon fonctionnement de la commune (entretien de la voirie, des bâtiments communaux, gestion des services municipaux, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer la commune, notamment les recettes fiscales.

La section d'investissement correspond d'une part au remboursement annuel du capital de la dette, d'autre part à la mise en œuvre de programmes d'investissements.

### BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 (adopté à l'unanimité)

#### Fonctionnement

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Déficit reporté	0 €
011 - Charges à caractère général	53 000.00 €
012 - Charges personnel	8 500.00 €
022 - Dépenses imprévues	8 519.46 €
66 - Charges financières	6 980.54 €
68 - Dotation aux amortissements	39 000.00 €
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>116 000 €</b>

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Excédent reporté	0.00 €
70 - Produits de services	105 500.00 €
77 - Produits exceptionnels	10 500.00 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>116 000.00 €</b>

#### Investissement

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Propositions nouvelles	TOTAL
001	Déficit antérieur reporté		0.00 €	0.00 €
16	Remboursements d'emprunt		18 879.80 €	18 879.80 €
23	Immobilisations en cours	13 776.39 €	35 328.35 €	49 104.74 €
040	Opérations d'ordre		11 000.00 €	11 000.00 €
<b>Dépenses</b>		<b>13 776.39 €</b>	<b>65 208.15 €</b>	<b>78 984.54 €</b>

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Propositions nouvelles	TOTAL
001	Excédent reporté		13 776.39 €	13 776.39 €
10	Dotations et fonds divers		26 273.67 €	26 273.67 €
040	Opérations d'ordre		38 934.48 €	38 934.48 €
<b>Recettes</b>			<b>78 984.54 €</b>	<b>78 984.54 €</b>

# VIE MUNICIPALE

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 (15 votes pour ; 4 abstentions)

### Fonctionnement

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	308 455.00 €
012 - Charges de personnel	523 600.00 €
014 - Atténuation de produits	29 869.00 €
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	29 238.29 €
042 - Opération d'ordre entre section	22 749.71 €
65 - Autres charges de gestion courante	125 768.00 €
66 - Charges financières	8 282.00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 700.00 €
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 058 662.00 €</b>

Chapitres - Libellés	Montants en €
013 - Atténuations de charges	13 000.00 €
70 - Produits de services	41 720.00 €
73 - Impôts et taxes	603 942.00 €
74 - Dotations et participations	395 000.00 €
75 - Autres produits gestion courante	2 500.00 €
76 - Produits financiers	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	2 500.00 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 058 662.00 €</b>

### Investissement

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Propositions nouvelles	TOTAL
020	Dépenses imprévues Inv		83 000.00 €	83 000.00 €
16	Remboursements d'emprunt		35 094.72 €	35 094.72 €
20	Immo. incorporelles	13 590.36 €	9 736.44 €	23 326.80 €
204	Subvention d'équipements versées	34 395.31 €	17 604.69 €	52 000.00 €
21	Immo. corporelles	27 662.59 €	200 537.41 €	228 200.00 €
23	Immo. en cours	544 214.63 €	142 060.14 €	686 274.77 €
<b>Dépenses</b>		<b>619 862.89 €</b>	<b>488 033.40 €</b>	<b>1 107 896.29 €</b>

Chapitres - Libellés	TOTAL
001 - Excédent 2019	690 573.95 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	29 238.29 €
10 - Dotations	205 334.34 €
13 - Subventions d'investissement	160 000.00 €
16 - Emprunt et dette assimilée	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	22 749.71 €
<b>Recettes</b>	<b>1 107 896.29 €</b>

## BUDGET PRIMITIF RESTAURANT 2020 (adopté à l'unanimité)

### Fonctionnement

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	101 570.00 €
012 - Charges de personnel	75 380.00 €
65 - Autres charges de gestion	50.00 €
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>177 000.00 €</b>

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Excédent reporté	12 793.78 €
013 - Atténuation de Charges	0.00 €
70 - Produits de services	150 680.00 €
77 - Produits exceptionnelles	13 526.22 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>177 000.00 €</b>



## Investissement

Chapitres - Libellés	TOTAL
21 - Immobilisations corporelles	52 850.84 €
<b>Dépenses</b>	<b>52 850.84 €</b>

Chapitres - Libellés	TOTAL
001 - solde exec sect inves rep	52 850.84 €
10 - Dotation et fonds divers	0.00 €
<b>Recettes</b>	<b>52 580.84 €</b>

## › Séance du 18 septembre 2020

### 20-59 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE DE L'ESAT « LE POMMERET » PENDANT UNE DUREE DE 2 MOIS POUR UNE MISSION ESPACES VERTS

Considérant l'accroissement de travail au sein des services techniques relatif à des travaux de débroussaillage sur la commune durant l'automne,

Il convient de renforcer ponctuellement les services techniques.

L'ESAT « Le Pommeret » de Bréal Sous Montfort cherche, des structures d'accueil en milieu ordinaire pour ses salariés porteurs d'un handicap, notamment dans le domaine des espaces verts.

Le coût horaire TTC de la mise à disposition du salarié de l'ESAT est de 14.07€ TTC.

Considérant une mise à disposition effective du 5 octobre 2020 au 27 novembre 2020 et un temps de travail de 35 heures par semaine, le coût total de cette mise à disposition est évalué à 3950 € TTC environ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver l'accueil d'un salarié de l'ESAT « Le Pommeret » au sein des services techniques pour une durée de 2 mois du 5 octobre au 27 novembre 2020 dans les conditions précitées.

### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DE MINEURS (ESPACE JEUNES) AVEC LA CAF

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'espace jeunes.

Le montant de la prestation de service est calculé comme suit :

30 % du prix de revient des activités et de l'accueil de l'espace jeunes dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CAF en fonction du nombre d'heures d'accueil et de temps d'activités réalisés et du taux de ressortissants du régime

général au sein de la commune (98% de la population). Les séjours jeunes sont pris en compte en fonction du nombre de journées réalisées au profit des jeunes.

Nombre d'heures d'accueil de jeunes réalisées en 2019 : 4692. Cette grande activité de l'espace jeunes est notamment possible grâce à la décision du conseil municipal de compléter l'encadrement par un renfort sur les mercredis et certains périodes de vacances scolaires.

Le montant de la prestation de service est, selon les variables précitées, compris entre 2000 à 2500 €/an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente et toute autre pièce nécessaire à la perception de la prestation de service.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR AVEC L'ASSOCIATION « LOISIRS ET CULTURE » (ACCUEIL DE LOISIRS « LES BRUYERES »).

Considérant la forte fréquentation de l'espace jeunes par les adolescents de la commune,

Il convient d'étoffer l'équipe d'animation sur les mercredis en période scolaire et sur certaines périodes de petites vacances scolaires, notamment les vacances d'automne et de printemps.

L'association « loisirs et culture », gérant pour le compte de la commune, l'accueil de loisirs « les Bruyères » a été contactée afin d'envisager une mise à disposition d'un animateur qualifié sur les périodes précitées.

L'espace jeunes a compté 40 inscriptions en 2018 et 50 inscriptions en 2019. Beaucoup de 11 – 14 ans fréquentent la structure et la demande pour l'accueil le vendredi soir est importante (17 à 19 jeunes). Enfin, les élus apprécient de constater une mixité garçons – filles croissante.

Il est convenu avec l'association « Loisirs et culture » la possibilité de conclure une convention de mise à disposition d'un animateur du 23 septembre 2020 au 21 septembre 2021 prévoyant une mise à disposition d'animateur pour un volume total de 181 heures par an. Le coût horaire de cette mise à disposition est de 14.16 €.

Ainsi, le coût total du dispositif est évalué à 2563 € maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention précisant les conditions de mise à disposition d'animateurs précitées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition par l'association « Loisirs et culture » d'un animateur dans le cadre de l'animation jeunesse communale.

## AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC « RENOVATION DE LA SALLE DES FETES » LOT N°14 « REVETEMENTS DE SOLS SYNTHETIQUES »

La dalle de la salle des fêtes actuellement en cours de rénovation, ne repose pas sur un vide sanitaire.

Des études ont récemment mis en relief le risque de remontées d'humidité, créant ainsi un risque de dégradation future des sols synthétiques prévus au marché. Le titulaire du lot n°14 « revêtements de sols synthétiques » ne souhaite pas poser son revêtement étant donné ce risque.

Il convient donc préalablement aux travaux de pose du revêtement d'isoler le sol au moyen de l'application d'un traitement à base de résine.

Il convient donc de modifier le marché faisant l'objet du lot n°14, signé avec l'entreprise « Ar'Deco » pour ordonner la réalisation de cette nouvelle prestation.

En l'espèce, il s'agit d'une modification du marché rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Il convient de conclure un avenant avec l'entreprise « Ar'Deco » autorisant la mise en œuvre de cette nouvelle prestation.

L'entreprise « Ar'Deco » a fourni un devis correspondant à cette nouvelle prestation d'un montant de 10 260 € HT, soit un montant de 12 312 € TTC.

Le nouveau montant du marché faisant l'objet du lot n°14 « revêtements de sols synthétiques », suite à la conclusion de

cet avenant, est de 27 770 € HT, soit 33 324 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la réalisation des nouvelles prestations afin d'isoler le sol en prévention d'éventuelles remontées d'humidité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant afférent avec l'entreprise « Ar Déco » d'un montant de 10 260 € HT et toute autre pièce nécessaire à son exécution.

## DEVIS POUR DES TRAVAUX DE POSE D'UN POSTE COLOMBARIUM, D'UN POSTE « JARDIN DES SOUVENIRS » ET DIVERS ACCESSOIRES POUR LE CIMETIERE.

Il convient d'équiper le cimetière de monuments funéraires destinés à recevoir les cendres d'un défunt lorsque des familles demandent une crémation pour leurs proches.

Un devis a été demandé à l'entreprise « Granimond » pour la pose dans le cimetière d'un colombarium, d'un poste « jardin des souvenirs » pour le recueillement des proches, et de divers accessoires.

Le montant du devis est de 10 382 € HT, soit 12 458,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver la pose des monuments funéraires faisant l'objet de ce devis et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer et notifier le devis afférent de la société « Granimond » pour un montant de 12 458,40 € TTC.

## Remplacement de l'abris bus Rue Jean Fontaine dans le bourg.

À la suite des plaintes de lycéens, utilisateurs de l'abri de bus prêt de l'église, la mairie a décidé en 2019 de changer cet abri qui était très abîmé comme on peut le voir sur la photo jointe. Une demande de devis a été effectuée en mai et reçue pour un montant de 3 780 € TTC. Après validation en conseil municipal il a été commandé en septembre. Livré en décembre il a été posé courant juin 2020 par les agents des services techniques qui ont réalisé une dalle béton pour un espace propre et pratique.



Abri avant



Abri maintenant

## Etat Civil



### Naissances :

- 17 avis de naissances

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.



### Mariages :

- Nicolas SOULAS et Sonia BRIAND le 20 juin 2020
- Didier PRATO et Agnès ERNOULT le 18 juillet 2020
- Alain SCHNEIDER et Marion CHAUVEL le 22 août 2020
- François TEMBUYSER et Amandine GACEM le 22 août 2020



### Décès :

- FLOC'H Jacques décédé le 06 janvier 2020 à Rennes
- DOUBLET Jacques décédé le 10 janvier 2020 à Saint-Grégoire
- CZYZ Dariusz décédé le 28 février 2020 à Saint-Jacques-de-La-Lande
- BOSSARD Amélie épouse RENOUARD décédée le 11 mars 2020 à Rennes
- BOSSÉ Albert décédé le 20 mars 2020 à Bain-de-Bretagne
- COURTEL Pierre décédé le 18 mai 2020 à Rennes
- LAISNÉ Alain décédé le 16 mai 2020 à Lassy
- PERRUCHON Michel décédé le 11 septembre 2020 à Lassy

# VIE MUNICIPALE



## Grégory Lancelot,

le nouveau secrétaire général, un homme de défi

*Le 1<sup>er</sup> septembre nous avons accueilli Mr Lancelot Grégory au poste de secrétaire général. Govenais, papa de 2 enfants, Grégory a 44 ans et une vie déjà bien remplie. Il se dit « Breton dans l'âme », et sensible au monde de la culture et son partage. Il s'investit comme bénévole dans des évènements Rennais de musique actuelle. Un autre aspect de son engagement est d'être coach et responsable d'une équipe féminine de football à Bruz. « je suis devenu un militant de cette pratique sportive grâce à ma fille qui le pratique ». C'est aussi un parcours professionnel atypique qui le conduit aujourd'hui à prendre ses fonctions à Lassy.*

### Biographie

**Juin 1994**

BAC B au lycée Bréquigny de Rennes

**1994 - 1996**

DEUG d'anglais à l'université Rennes 2

**1996 - 1998**

DUT Carrières sociales option animateur socio culturel à Rennes 1

**1998 - 2002**

Coordinateur jeunesse à Saint Erblon

**2002 - 2008**

Animateur médiateur de prévention jeunesse à Corps Nuds

**2008 - 2014**

Coordinateur des politiques sociales à Maure de Bretagne

**2014 - 2016**

Directeur des politiques éducatives au CHORUS de Val d'Anast

**2016-2020**

Responsable des achats et marchés publics à VHBC

**01/09/2020**

Secrétaire général mairie de Lassy

*« Je suis rennais d'origine et j'ai fait tout mon cursus scolaire à Rennes. D'abord j'ai obtenu un bac B au lycée de Bréquigny suivi d'un DEUG d'anglais à l'université Rennes 2. J'ai pris conscience que mon réel projet était de m'orienter vers les métiers de l'éducation. J'ai donc suivi un cursus à l'université Rennes 1 « carrières sociales option animateur socio culturel » et obtenu mon DUT. » Armé et avec l'envie d'être autonome dans la vie, Grégory bénéficie d'un emploi jeune et intègre un poste de coordinateur à St Erblon. « J'avais un défi à relever, créer des activités jeunesse, un accueil de loisirs ainsi qu'une halte-garderie. » Défi qu'il relève avec succès et qui le conduit après 4 ans à Corps Nuds. Là aussi c'est un challenge qu'il relève en prenant un poste expérimental soutenu par le département celui d'animateur médiateur de prévention « je devais occuper la rue, aller à la rencontre des jeunes, recréer du lien social ». Grégory poursuit pendant 5 années cette mission avec un volet péri scolaire en plus. « Lorsque j'ai eu le sentiment d'avoir fait le tour de ma mission j'ai postulé sur un nouveau poste à Maure de Bretagne en qualité de coordinateur des politiques sociales avec la gestion des services petite enfance, enfance/jeunesse. Et un nouveau défi m'a été donné celui de piloter le projet de création d'un centre social connu aujourd'hui sous le nom de Chorus duquel je suis devenu directeur à son ouverture. » Ce poste a permis à Grégory de développer des compétences en ressources humaines avec le management d'une équipe de 20 agents. La fusion entre les communautés de communes ACSOR et Maure de Bretagne en 2014 est venue étoffer sa mission en devenant directeur des*

politiques éducatives avec le Chorus, Le PIJ, l'AJC ... Après ces 8 années Grégory fait le choix d'élargir son champ de compétences et se donne le défi de prendre le poste de responsable des achats et des marchés publics à VHBC où dit-il « tout était à construire, structurer car ce poste n'existait pas ». Mais cette fonction l'a éloigné de ce volet relation humaine qui l'animait au départ. Il décide en 2019 de débiter, dans le cadre du CNFPT, un cycle de formation professionnelle de secrétaire de mairie. « J'avais envie de retrouver l'échelon local, la proximité avec les administrés, travailler avec une équipe à taille humaine et développer un management centré sur l'accompagnement des agents, être à leur écoute. Le COVID est arrivé et cette période de mise à distance m'a permis de murir mon projet. C'est dans ce cadre que j'ai postulé à la mairie de Lassy. » Mais pourquoi avoir choisi Lassy? « J'aime beaucoup Lassy, je l'ai découvert en pratiquant des balades dans la magnifique vallée du canut, et, en venant aux Arts2rues événement culturel familial. J'avais aussi eu l'occasion de travailler avec des élus de la commune à VHBC. » On remarque que dans le parcours de Grégory un mot revient souvent « défi/ challenge ». « Oui j'aime avoir des défis à relever, c'est ce qui m'anime. Un jour un élu m'a dit que j'étais un constructeur de services publics. Aujourd'hui, pour moi, le poste de secrétaire général est un challenge que je veux relever auprès des élus de Lassy pour les aider à mettre en œuvre les orientations communales en leur apportant mes expertises et conseils, et, à déployer les projets dans le respect de la réglementation. » le message est passé!

# VIE MUNICIPALE

## Retour des aînés au restaurant municipal

Depuis le jeudi 10 septembre les aînés habitués à venir manger au restaurant municipal et ne le pouvant plus suite aux contraintes sanitaires COVID, ont recommencé à se retrouver enfin! C'est au nombre de 6 qu'ils se retrouvent accompagnés de Laurence Ribault. En raison de l'organisation de la restauration scolaire en 2 services, c'est Laurence qui sert le repas et gère la salle. Pour que ceux qui souhaitent venir mais ne sont pas véhiculés, Jean-Yves Bourdeverre va à domicile les chercher. Rappelons que le prix du repas est de 5€70 et les jours sont le mardi et jeudi à 12h. Ils ont tous exprimé leur satisfaction à revenir manger ensemble.



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/

# VIE CULTURELLE

## Une salle de répétition pour 3 musiciens lasséens.

Après avoir été sollicitée par un groupe de 3 musiciens, depuis septembre, la municipalité a mis gracieusement à disposition la salle multifonction dans l'espace intergénérationnel pour qu'ils puissent répéter. Matthieu Tillaut l'un des 3 musiciens nous partage quelques mots sur leur musique : « Si notre musique était un fruit, elle viendrait, d'un arbre rock, croisé d'un blues teintée de folk, avec parfois quelques notes de reggae. Elle est un peu épicée, parfois mélancolique, très vivante, bercée par des mélodies inspirées directement des vallons de Vilaine.

*La rencontre de William à la batterie, Gwendal à la basse et Matthieu au chant et à la guitare, tous de Lassy.*

*Les textes originaux, en français s'il vous plaît, sont naïfs, poétiques, romantiques ou dadaïstes, c'est selon, certains tirés du répertoire de Sable Rouge, l'ancienne formation de Matthieu Tillaut.*

*Nous sommes ouverts aux reprises et aux collaborations diverses, et pourrons bientôt tenter l'aventure devant un public! C'est avec grand plaisir que nous répétons nos morceaux chaque semaine dans la salle multifonctions depuis la rentrée de septembre, un lieu bien pratique! » Matthieu Tillaut*

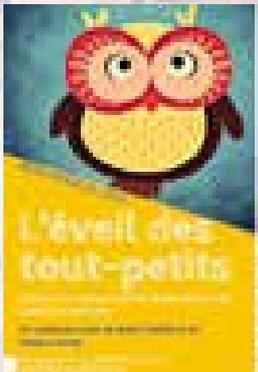
## Participation du Pont de pierres aux Journées Européennes du patrimoine

Les médiathèques de Baulon et Lassy se sont associées pour organiser une manifestation dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine. Au programme, une randonnée sur Baulon et deux expositions au Ritoir. Le Pont de pierres a présenté, dans le moulin, le patrimoine bâti de Lassy. Cette présentation, commentée, était déclinée par thèmes : église, croix de pierre, calvaires, moulin du Ritoir, fontaines, etc. Plus d'une centaine de visiteurs ont profité de ce moment de découverte.



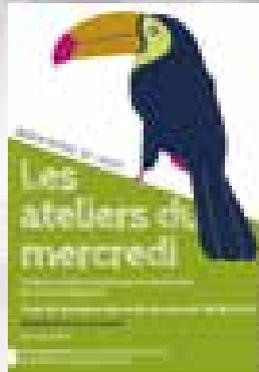
# VIE CULTURELLE

*Les activités régulières ont repris avec une jauge limitée et le respect des gestes barrières.*



## ► Les ateliers créatifs du mercredi

Histoires et comptine pour les 0-3 ans un mardi par mois à 9h45 et 10h45  
Gratuit, sur inscription.  
**3 novembre | 8 décembre | 5 janvier**



## ► Les ateliers du mercredi

Ateliers créatifs animés par les bénévoles de l'association Sourire Malgache tous les premiers mercredis du mois de 15h30 à 17h. 1€ de participation pour l'année, sur inscription.  
**4 novembre | 2 décembre | 6 janvier**



## ► Les samedis couture

Ateliers couture ouverts à tous les niveaux, animés par les bénévoles de l'association Sourire Malgache tous les premiers mercredis du mois de 10h à 12h30. 1€ de participation pour l'année, sur inscription.  
**7 novembre | 5 décembre | 9 janvier**



## ► Les permanences couturothèque

Tous les premiers jeudis du mois nous vous proposons de venir faire des « travaux d'aiguille » autour d'un thé à la couturothèque (tricot, broderie, patchwork... en fonction des envies) La couturothèque c'est un espace à la médiathèque dédié à la couture et aux « travaux d'aiguille ». Toute l'année trouvez une machine à coudre et du matériel à votre disposition en libre accès ainsi que des livres de couture, des patrons et des conseils couture.  
**5 novembre | 3 décembre | 7 janvier**

## Prochains événements



## ► Ciné-concert « Bambins bobines »

**Samedi 21 novembre à 16h**  
Par Jean-Baptiste Tarot, Eric Doria et Ronan Despres



## ► Spectacle de Noël

**Dimanche 20 décembre à 16h et à 17h**

Dans une ambiance cocoon à la médiathèque venez rencontrer Hubert, le loup solitaire, à travers cette histoire racontée en musique. Un peu grognon, pas très prêtreur, Hubert, le loup solitaire,

n'a que faire de ses voisins lapins, qui viennent sans cesse le déranger. A moins qu'un jour, il ne découvre les joies de l'amitié et de l'entraide. 0-3 ans, gratuit, sur inscription.



## ► Braderie de livres

**Samedi 28 novembre de 10h à 16h**

La médiathèque met en vente les livres sortis des rayons ou reçus en don, l'argent ainsi récolté permet à l'équipe d'acheter des nouveautés en plus l'année d'après!  
1 euro par livre adulte, 0.50 euro par livre jeunesse et magazine



## ► Info réseau des bibliothèques

C'est nouveau, depuis le 12 novembre, les livres de toutes les médiathèques du réseau voyagent au grès de vos envies! Vous pouvez dès à présent faire venir le document que vous souhaitez (livre, dvd, cd, magazine, patron...) là où vous voulez le récupérer, que ce soit votre bibliothèque d'inscription ou non. Le catalogue commun des médiathèques est en ligne sur le site [bibliothequesdesvallons.fr](http://bibliothequesdesvallons.fr), ainsi que toutes les informations pour savoir comment réserver un document.

Plus d'infos consultez le site [bibliothequesdesvallons.fr/](http://bibliothequesdesvallons.fr/)  
Vous pouvez également télécharger l'application mobile Ma Bibli pour accéder au catalogue en ligne et à votre compte



# L'Animation Jeunesse Communale (AJC) : un nouveau dispositif d'accueil des 11/17 ans en juillet à Lassy

L'AJC est un **nouveau dispositif** qui a vu le jour en juillet 2020. Les années précédentes c'était la communauté de commune qui l'organisait avec un accueil à Pont Réan. La COVID a amené celle-ci à l'annulé le 18 juin et c'est dans ce contexte que la municipalité a décidé de monter son dispositif et a confié la mission à Véronique Le Duc adjointe en charge de la jeunesse et Camille l'animateur de l'espace jeunes. **Challenge relevé par nos 2 animateurs et une belle réussite pour cette édition.**

**Nos animateurs**



**Camille Pascal Zraggen et Melvin Massot, un binôme d'animateurs dynamique et professionnel apprécié des jeunes**



**Sortie Ange Michel**



**Sortie Toboggan Atlantic**



**Dodgeball**



**Sortie Kayak**



**Capture drapeaux St Senoux**



**Koh-Lanta OCAS**



**Sortie St Malo**

# L'AJC en chiffres :

- 3 semaines d'accueil / 13 jours
- 44 Familles bénéficiaires dont 9 frateries
- 50 Jeunes inscrits sur les 3 semaines
- 2 animateurs à 100%
- 8 sorties à l'extérieur de la commune
- Gratuité des animations sur Lassy



Radio Laser



Sortie Wake park



Sortie St Malo



Sortie St Malo



Tournoi Rétro Gaming



Sortie VTT



Tournoi Rétro Gaming



Petite pause bien méritée



## La rentrée à l'école Camille Claudel

L'équipe pédagogique :  
Absentes sur la photo : Hélène  
DESERT, Alexandra ROUGE et  
Christine MEIGNEN-RICHARD



\*Mme NOGRIX Pascale vient  
d'intégrer l'équipe. Elle a exercé  
15 ans à la réunion et est ravie  
de rentrer dans sa région natale.  
Elle exprime toute sa satisfaction  
à avoir intégré l'école Camille  
Claudel de Lassy.

L'école publique « Camille Claudel »  
accueille 210 élèves, répartis en 9 classes.  
Le nombre important d'élèves démontre la  
jeunesse de notre population. Mme Isabelle  
GUIHARD, la directrice, est déchargée le  
lundi.

### L'Équipe pédagogique et les effectifs par classe :

- PS-MS : Laura AUGER et Céline BEBIN :  
24 élèves
- PS-GS : Sabrina GINGUENE-REGNAULT  
et Céline BEBIN : 25 élèves
- MS-GS : Isabelle GUIHARD et Céline  
BEBIN : 26 élèves
- CP : Alexandra ROUGE : 22 élèves
- CE1 : Hélène DESERT : 21 élèves
- CE1-CE2 : Christine MEIGNEN-RICHARD :  
22 élèves
- CE2-CM1 : Céline LE PICARD : 23 élèves
- CM1 : Emmanuelle TESSIER : 23 élèves
- CM2 : NOGRIX Pascale\* : 24 élèves

**Les horaires de classe à la rentrée 2020-  
2021** sont : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
9 h - 12 h ; 13 h 30 - 16 h30.

Au regard de la **situation sanitaire, des  
mesures ont été mises en place** pour  
l'accueil des enfants. Les parents ne rentrent  
pas dans l'enceinte de l'établissement et  
pour déposer ou récupérer leurs enfants  
des entrées spécifiques sont bien identifiées  
et affichées à l'entrée principale. Sans  
oublier pour les enfants un point important  
« le lavage des mains » à l'arrivée à  
l'école, avant le repas et à chaque fois que  
nécessaire. L'équipe pédagogique porte le  
masque et veille au respect des mesures  
barrières pour la sécurité de toutes et tous.

Le personnel encadrant  
est composé de 5 Atsem :  
Christel HERVE, Sandrine  
PANAGET, Jocelyne DAMANT,  
Peggy MICAULT, et Martine  
KERMORGANT (absente).



### L'accueil à la garderie

Le nombre  
d'enfants  
accueillis

est en moyenne par jour  
d'une soixantaine le matin et  
d'environ 75 l'après-midi. Les  
règles sanitaires y sont bien  
sûr appliquées comme pour  
l'école. Seuls les ATSEM et les  
enfants sont habilités à être  
dans les locaux.

#### Les horaires :

- le matin de 7h15 à 8h50  
(pour des raisons d'organisation  
et de sécurité veuillez déposer  
les enfants à 8h40 dernier  
délai devant la salle de  
garderie).
- l'après-midi de 16h30 à 18h



### La restauration scolaire.

- Pour accueillir 170 enfants par jour (60 maternelles  
et 110 primaires) une organisation a été mise en place  
pour permettre l'application des mesures sanitaires.
- Un service décalé synchronise des arrivées de  
différents groupes d'enfants au restaurant entre  
12h et 12h25. Concernant l'inscription, toutes les  
familles doivent s'inscrire en ligne pour la semaine  
suivante, le jeudi soir, délai de rigueur. (restaurant.  
municipal.lassy@gmail.com)
- La qualité des repas avec des produits locaux  
et l'inspiration de la saisonnalité des menus est  
toujours au rendez-vous pour un prix de 3,70 euros.
- La confection est assurée sur place par l'équipe de  
restauration composée du chef Mr Rabin Christophe,  
Mme Rastel Ginette et Mme Dubois Catherine.  
(de droite à gauche sur la photo). Les menus sont  
consultables sur le site de la mairie. Pour tous  
renseignements : restaurant.municipal.lassy@gmail.com,  
et <https://www.lassy35.fr/restauration-scolaire>.

### De la couleur sur la cour

Pour compléter l'achat fait en  
2019 de bancs pour la cour  
de l'école, la mairie a acheté 2  
nouveaux bancs multicolores  
pour un montant de 827,52 €. Ils  
ont été installés pour la rentrée.  
Ils apportent chaleur, couleur et  
gaîté au milieu de cet espace de  
jeux.



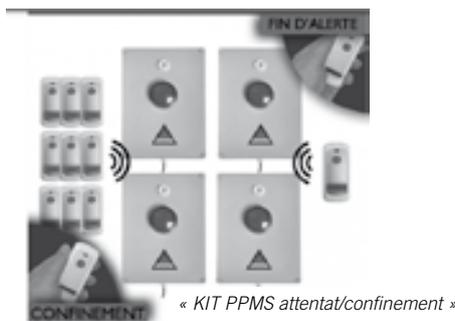
## Installation d'une alarme anti-intrusion

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs ou à des situations d'urgence particulières susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Elles doivent s'y préparer.

Pour cela le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) permet la mise en œuvre de mesures de sauvegarde des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale, mesures adaptées à chaque école.

C'est dans ce cadre que la mairie, après délibération en conseil municipal du 21 novembre 2019 et réalisation de tests sur site, qu'elle a procédé à l'installation d'un système de sécurité au sein de l'école Camille Claudel. Il s'agit d'un kit PPMS "attentat/intrusion" de l'entreprise ULTRASECURE pour un montant de 2 529.00€ TTC.

Ce kit est composé de boîtiers de point d'alerte avec un flash lumineux (LED puissante) et de boutons déclencheurs (d'alerte = petite télécommande). Voir photos jointes



Le bouton d'alerte à piles, étanche, est fourni avec un support de fixation pratique. Sans fil, il communique avec les points d'alerte sur une portée de 600m en champ libre. Chaque professeur des écoles de Lassy en est muni dans sa classe et peut ainsi se

déplacer avec son bouton déclencheur dans tout l'établissement.

Les boîtiers de point d'alerte ne nécessitent aucun câblage, seul suffit un branchement sur le secteur. À l'école 4 ont été installés pour couvrir la totalité des locaux. La sirène possède une tonalité réglable selon différents choix possibles. Le son de l'alerte peut être continu et ainsi faciliter son arrêt pour signifier la fin du confinement.



Boîtier point d'alerte entre 2 classes



Bouton déclencheur individuel par professeur et son support mural

PPMS

# VIE PETITE ENFANCE

## Une rentrée de septembre inédite au Multi-accueil « L'Arbre en couleurs »



En dépit d'une rentrée marquée par la lutte contre le Covid-19 et d'un protocole sanitaire à suivre, le Multi-accueil L'Arbre en couleurs a rouvert ses portes et a accueilli les enfants et leurs familles pour une rentrée « pas comme les autres ».

Des masques, du gel et du savon, moins de contact et plus de distanciation, des règles et des conditions d'accueil ... pas si facile de conjuguer convivialité, pédagogie et lutte contre l'épidémie en cette nouvelle rentrée de septembre.

Pourtant, malgré les contraintes sanitaires, l'équipe s'est d'autant plus concentrée sur l'accueil et les besoins des enfants, et les a embarqués dans de nouvelles expériences sonores, visuelles, manuelles, motrices, gourmandes : danser, chanter, profiter de la nature et de l'extérieur, peindre, dessiner, modeler, écouter des histoires, faire de la musique, observer, expérimenter, goûter ...

La rentrée est aussi marquée par la découverte de l'autre, de la vie en collectivité. Mais « cette année nous sommes étonnées par la quiétude de la rentrée : très peu de pleurs au départ des parents, des enfants heureux de se retrouver et qui montrent déjà des signes de complicité entre eux » témoigne une professionnelle de l'équipe.

Alors, voilà, jusqu'ici tout va bien ... Toute l'équipe va de l'avant tout en restant vigilante, elle fera en sorte que cet automne soit riche d'expériences et de découvertes pour nos tout-petits. En route donc, pour de nouvelles aventures au sein de L'Arbre en couleurs!



## De la nouveauté dans votre Centre d'Activités

Vous les avez vu ? Nous avons de nouveaux animaux au Centre Les Bruyères. Notre mini ferme était déjà composée de chèvres, brebis, poules et coqs. Ce sont deux nouveaux lapins et quatre cochons d'inde qui ont fait leur apparition pour le plus grand bonheur des enfants de l'Accueil de Loisirs notamment. Autre changement lorsque vous venez au Centre d'Activités, notre secrétariat est désormais dans nos nouveaux bureaux. Le bâtiment est en ossature bois pour s'intégrer parfaitement dans son environnement : en pleine nature. L'actualité à portée de clic ! Après avoir sauté le pas du digital avec une page Facebook pour vous transmettre nos actualités, le Centre Les Bruyères est heureux de partager avec vous les photos de nos animaux, de la nature environnante et de nos différentes activités sur notre compte Instagram : [centresbruyeresbzh](https://www.instagram.com/centresbruyeresbzh).

**N'oubliez pas également notre site internet pour être au courant de la programmation de nos prochains événements et activités : [www.centre-les-bruyeres.bzh](http://www.centre-les-bruyeres.bzh)**

**Nous contacter :** [secretariat@centre-les-bruyeres.bzh](mailto:secretariat@centre-les-bruyeres.bzh) téléphone : 02 99 60 60 00  
Centre Les Bruyères 300 Allée Marcel Lefeuve 35310 Bréal sous Montfort.

### • Un panel d'offres d'activités à découvrir

3/5 ans	Adultes			6/12 ans	Ados A.B.Z.H.	6/16 ans	En famille		
<b>Baby Gym</b> SAMEDI 11H - 12H 2 fois par mois 95€ les 15 séances	<b>Marché hebdomadaire</b> DIMANCHE 9H30 - 11H30 1 fois par semaine 120€ les 30 séances	<b>Sémiologie</b> SAMEDI 10H-12H30 33€ la séance (6 séances dans l'année)	<b>Le Mie du pain</b> SAMEDI Inscription en 03/21 17€ la séance (3 séances dans l'année)	<b>Club nature</b> DIMANCHE 10H-12H 1 fois par mois 15€ les 8 séances	<b>Club radio</b> LUNDI 18H30-20H30 1 fois par mois 242€ les 10 séances	<b>Yoga relaxation</b> MERCREDI 16H-18H 1 fois par semaine 8€ la séance 15-4€ les 30 séances	<b>Ar cours des arts</b> MARDI 17H15-19H15 1 fois par semaine 33€ la séance 323€ les 30 séances	<b>Sortie Nature</b> LE WEEKEND 3h d'activité 10€ la séance (6 séances dans l'année)	<b>L'atelier créatif</b> SAMEDI 14H-16H 1 fois par mois 14€ la séance 139€ les 10 séances

⇒ *Nouveau bâtiment accueil*



⇒ *Un de nos lapins*



## Augmentation de la fréquentation à l'espace jeunes de Lassy :

Après un repos bien mérité à la suite des AJC de Juillet, Camille, l'animatrice jeunesse, accueille à nouveau les jeunes de 11 à 17 ans à l'espace jeunes situé dans le bâtiment intergénérationnel. Bien sûr avec toutes les précautions prises dans le cadre de la situation sanitaire : port du masque obligatoire, lavage des mains avant d'entrer et au cours des activités... A ce jour nous notons la fréquentation de 24 jeunes entre 11 et 13 ans le mercredi AM, et, 17 entre 14 et 17 ans soit le vendredi soir si c'est une soirée à thème ou le samedi AM pour un accueil collectif. Camille souligne « la mixité des groupes avec une moyenne de 40% d'inscription féminine ».

« Une cohésion de groupe s'est construite et fait que les adolescents sont revenus en grand nombre après la période de fermeture due au COVID ». Les effectifs montrent la forte attractivité et le besoin pour les jeunes d'un tel dispositif mais aussi la satisfaction des parents à les réinscrire. C'est aussi la résultante du bénéfice du dispositif « passerelle » le mardi soir animé par Camille sur les heures de garderie avec les CM1/CM2 présents.

Afin de pouvoir accueillir chacun/chacune à l'espace jeunes dans le respect de la législation et pouvoir lui faire bénéficier de ce lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de la collectivité, la municipalité a voté en conseil municipal du 18/9 la reconduction d'un renfort de 181h d'animatrice réparties entre des mercredis et des vacances scolaires selon les besoins identifiés par Camille. Une convention a été signée avec le centre des Bruyères pour la mise à disposition d'un animateur jeunesse BAFA.

### Tu veux des infos ? tu veux t'inscrire ?

Espace Jeunes - 14 rue de la Mairie - 35580 LASSY - Tél : 06.83.08.15.76  
E-mail : [animateur.lassy@gmail.com](mailto:animateur.lassy@gmail.com)

## 30 kilos de déchets ramassés cet été par les jeunes

Dans le cadre du projet citoyen « Lassy propre » de l'espace jeunes, lors de sa 5<sup>ème</sup> édition, 30 kilos de déchets ont été récoltés sur la voie publique dans le bourg de Lassy comme on peut le voir sur les photos « avant » et « après » l'activité le 16 septembre.



## Un Forum des associations 2020 en plein air

Le 4 septembre dernier, s'est déroulé le forum des associations des Lasséens dans un contexte particulier. Il a été décidé de le maintenir dans un format revu pour s'adapter aux contraintes sanitaires liés au COVID-19. Il était important de retrouver et de renouer, en ce début d'année scolaire, avec le tissu associatif local.

Une vingtaine d'associations de Lassy et des communes voisines ont répondu présentes dans un format plein air devant la mairie.

Afin de respecter les contraintes sanitaires liées à l'évènement, en cette période particulière, les associations ont bénéficié d'une table chacune, espacée du mètre règlementaire par exposant avec le port du masque obligatoire par tous. Pour le public, un sens de circulation des Lasséens a été organisé pour que chacun puisse déambuler en toute sécurité entre les pôles d'activités et du gel hydroalcoolique était mis à leur disposition.

Ce forum « plein air » a été bien accueilli par les exposants et les Lasséens ont trouvé ce format convivial, propice aux échanges. Les Lasséens sont venus massivement renouveler ou s'inscrire auprès des associations en présence pour les activités 2020-2021.

La municipalité remercie les associations pour leur participation et leur implication sur la commune. Bonne rentrée à tous!



## RAPPEL

**Pour rappel**, pour tous évènements associatifs et privés, les salles communales sont à réserver auprès de la mairie 1 semaine minimum avant la date de l'évènement par mail à l'adresse suivante : [mairie.lassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.lassy@wanadoo.fr)

L'acceptation de la réservation de la salle est soumise aux décrets de la préfecture dans la gestion de la crise de Covid. Pour toutes demandes pour plus de 10 personnes, une demande d'autorisation doit être envoyée à la préfecture pour accord. Renseignements et procédures en mairie.

## Le Pont de pierres

### Balisage du Circuit des landes



Une équipe de bénévoles a consacré une journée au balisage du Circuit des landes et au nettoyage de certains endroits qui méritaient d'être dégagés. Il reste deux ou trois points critiques où il faudra mettre des panneaux directionnels. L'association doit aussi restaurer les panneaux bois, posés en 1991, et dont les supports étaient très abimés. Il s'agit de La Chutelais, La Chapinai, La mare du milieu et le Bois de la cour. Cela sera fait à l'automne. Ce chemin pourrait obtenir un label, le dossier est en cours d'instruction à la Fédération Française de Randonnées pédestres (FFRP). Il le mérite car c'est vraiment un très joli circuit.

Il reste deux ou trois points critiques où il faudra mettre des panneaux directionnels. L'association doit aussi restaurer les panneaux bois, posés en 1991, et dont les supports étaient très abimés. Il s'agit de La Chutelais, La Chapinai, La mare du milieu et le Bois de la cour. Cela sera fait à l'automne. Ce chemin pourrait obtenir un label, le dossier est en cours d'instruction à la Fédération Française de Randonnées pédestres (FFRP). Il le mérite car c'est vraiment un très joli circuit.

### Chantiers

Des bénévoles du Pont de pierres ont effectué, en équipe, plusieurs journées de travaux sur différents sites de la commune. Après la restauration l'année dernière, de

la fontaine dans le bourg, près de la réserve d'eau, il restait à réaliser une chappe béton sur le dessus du muret d'enceinte et à refaire certains joints. Aujourd'hui, la fontaine a de nouveau fière allure dans son écrin de verdure. D'autres bénévoles ont nettoyé les croix de pierres : celle de la rue Pierre-Marie Josse qui était envahie de lierre, celle du Bois de la cour et enfin la croix des Roullières qui a nécessité l'intervention de trois bénévoles avec des débroussailluses. Elle était envahie par les ronces et on ne la voyait plus du chemin de randonnée « Circuit des Ruisseaux ». L'aire de la Mare du milieu a aussi été nettoyée, pour s'installer à la table de pique-nique, il ne fallait pas craindre les orties!... Enfin, les panneaux bois, le long du « Circuit des landes », indiquant certains noms de villages ou de lieux dits (La Chutelais, La Mare du Milieu, etc.) ont été retirés pour restauration. Ils seront remis en place ultérieurement. L'équipe de bénévoles, que l'association remercie, envisage d'autres journées de travail à l'automne.

1. Restauration panneaux bois Circuit des landes
2. La croix des Roullières nettoyée
3. Restauration mur de la fontaine
4. Restauration terminée pour la fontaine
5. Une partie de l'équipe de bénévoles



## Les modes de déplacements sur et pour Lassy



### BreizhGo

Train, car et liaisons vers les îles : depuis septembre 2017, tous ces modes de transport sont gérés par le Conseil régional de Bretagne. L'objectif : offrir aux bretonnes et aux bretons un réseau performant, attractif et de qualité pour tous leurs déplacements. Pour symboliser cette ambition, les transports régionaux sont désormais réunis sous un même nom. **Votre réseau de car (ligne 6 Mernel – Lassy – Rennes) change donc de nom et s'appelle désormais BreizhGo.**

#### • Transport scolaire et Bus pour Lassy

Lassy fait partie de la **Ligne 6 Rennes / Mernel** avec 2 arrêts : centre bourg et la Pilais, pour :

- 🚶 le Transport scolaire - Collège et lycée de Bruz
- 🚶 vos trajets domicile-travail, domicile-étude, administratifs ou de loisirs. Le car permet de réaliser des économies tout l'année, de se déplacer plus sereinement en évitant le stress lié à la saturation des rocades, au stationnement dans Rennes et ainsi d'adopter une attitude éco-responsable. Découvrez vite votre ligne Breizhgo sur <https://www.breizhgo.bzh/> Salariés, avec la prime transport, votre employeur peut vous rembourser au minimum 50 % du prix de votre abonnement en transport en commun (conditions sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)).

Il est possible d'acheter son titre de transport au Sympatic Bar, 2 rue de la mairie à Lassy ainsi qu'à la gare routière de Rennes, à l'espace Korriogo.

**Télécharger les horaires Bus à compter du 31/8/20 au 6/7/21 sur le site :**  
<https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/se-deplacer-en-car/ille-et-vilaine> et les horaires Transport scolaire :  
<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine/horaires>  
 Retrouvez toute l'information sur vos transports en car sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)



### Les bornes de recharge électrique près de chez vous.

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) déploie, en Ille-et-Vilaine, un réseau de bornes publiques de recharges électriques, les bornes Béa (Bornes électriques pour automobiles), afin d'assurer vos déplacements. Les véhicules électriques et les hybrides rechargeables peuvent utiliser ce réseau. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 5 bornes de recharge sont disponibles sur le territoire à Bourg-des-Comptes, Guichen, Guignen, Guipry-Messac et Val d'Anast.

Vous vous déplacez avec un véhicule électrique ou hybride ? Découvrez facilement les bornes électriques disponibles sur le territoire. Une carte actualisée du réseau des bornes électriques de l'Ouest de la France est disponible sur [ouestcharge.fr](http://ouestcharge.fr)



Borne place Le Cornec à Guichen

<https://fr.chargeamap.com>

### Navétéo

**Le transport à la demande « Navétéo » : un transport local et complémentaire**

Déplacez-vous facilement sur les 18 communes du territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté

Des départs des 18 communes toutes les heures

arrêts / fonctionnement  
horaires / tarifs

Vallons de Haute Bretagne Communauté

**Principe et fonctionnement**

Navétéo-bourg est un service de transport à la demande ouvert à tous les habitants de Vallons de Haute Bretagne Communauté qui souhaitent se déplacer sur l'une des 18 communes du territoire. Ce dispositif vous permet de prendre un arrêt (sur la liste des arrêts ci-dessous) et d'être pris en charge à votre domicile.

**Nouveauté :** des départs toutes les heures depuis les 18 communes du territoire.

**Horaires et tarifs**

Du lundi au vendredi de 8h à 17h  
 Trajet simple : 4€ aller retour : 8€  
 tarifs réduits -50 % :  
 • Demandeurs d'emploi  
 • Bénéficiaires des minima sociaux  
 • Étudiants, lycéens  
 3 allers / retours maximum par semaine et par personne

**Localisation des arrêts**

Des panneaux avec ce logo matérialisent les arrêts.

- BOURG-DES-COMPTES Centre
- SAINT-MALO-DE-PHILLY Bourg
- GUICHEN Centre
- COMBLESSEAC Bourg
- LA CHAPELLE-BOUËNIC Bourg
- LESRILLASBOURG/VALAIS Centre
- SAINT-BENOÎT Bourg/Presbytère - Bellevue
- GUIGNEN Bourg
- VAL DANAST - Haute - Chorus
- LASSY Centre
- Maison de l'investissement
- SAINT-BENOÎT - Église Bourg/Presbytère - Bellevue
- GUIGNEN-MESSAC - rue Guipry
- MERNEL - Informatique
- Église - Super U/Commerces
- Place de l'Église
- Place des Halles - Port de Guipry - rue de la Chapelle / rue Nessel - Port de passage
- Boudry - Gare - Mernel - 2017

**NAVETEO**

Accès libre aux personnes à mobilité réduite

Le service est adapté aux personnes à mobilité réduite. Merci de l'indiquer lors de la réservation.

Retrouvez tous les services de Vallons de Haute Bretagne Communauté sur le site [vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr](http://vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr)

**Comment réserver ?**

1. J'appelle le **02 99 300 300** (du lundi au samedi de 8h à 20h). Réservation la veille du trajet au plus tard avant 17h.
2. J'indique à l'opérateur mon nom, l'heure souhaitée, le nombre de personnes à transporter, la destination choisie et si je suis bénéficiaire d'un tarif réduit.
3. Je me présente quelques minutes avant l'heure de départ devant mon domicile (pour Navétéo-bourg) ou devant l'arrêt choisi (pour Navétéo-car).
4. Je paie mon trajet auprès du chauffeur.
5. Je me laisse conduire...

Le service est adapté aux personnes à mobilité réduite. Merci de l'indiquer lors de la réservation.

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de transport gérée par la Région, Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), pour faciliter la mobilité des habitants, a mis en place un dispositif permettant aux habitants de se déplacer de leur domicile vers une des 18 communes du territoire ou bien de rejoindre un arrêt de bus du **réseau public breton BreizhGo**. Les navettes viennent vous chercher à votre domicile à l'heure que vous choisissez. Elles vous déposent à des points d'arrêts prédéfinis dans toutes les communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Un seul numéro de téléphone pour réserver un transport à la demande Navétéo.





## Et si vous voulez faire du covoiturage à Lassy

4 aires sont proches de Lassy pour faciliter le covoiturage :



➔ 1 sur la D62 au carrefour Guignen/Lassy : « Les Landes de Canut », 7 places



➔ 1 sur la D38 au rond-point de la Taupinai : « La Taupinai », 20 places



➔ 1 sur la D776 près de l'échangeur axe Redon/Rennes : « Les Terres », 10 places



➔ 1 sur la D38 à l'échangeur entrée Guichen : « La Courtinai » avec 15 places

**Vous avez des outils en ligne gratuits pour covoiturer simplement**

**ouestgo** ouestgo permet de trouver facilement votre covoiturage ou de proposer un trajet sur l'échelle du Grand Ouest. Infos sur : <https://www.ouestgo.fr/>

**éhop** éhop est une association soutenue par les départements ayant pour mission de développer la pratique du covoiturage du quotidien en proposant notamment un accompagnement personnalisé pour trouver un trajet qui correspond à ses attentes. Infos sur : <https://ehopcovoiturons-nous.fr/>

## Action Domicile Service

### Association de l'Economie Sociale et Solidaire...A quoi cela correspond ?



- L'association ADS, implantée depuis 20 ans à Guichen, veille à appliquer des principes de solidarité et d'utilité sociale pour satisfaire aussi bien ses 500 adhérents et ses 52 salariés.
- ADS est une association de services à la personne dont le cœur de métier est l'entretien du logement...mais aussi le repassage, la garde d'enfants de plus de 3 ans, l'accompagnement des personnes âgées pour faire leurs courses, l'aide à la préparation de repas, le jardinage....
- L'association est gérée, selon un mode participatif, par un conseil d'administration de 10 adhérents bénévoles, retraités ou encore en activité.
- Si, lors de la création d'ADS, la demande concernait essentiellement des prestations de confort, de plus en plus d'adhérents demandent désormais à être accompagnés de manière plus régulière et plus rapprochée. En effet, nos aînés souhaitent vivre le plus longtemps possible dans leur maison en étant aidés par des aides à domicile, aide-ménagère, auxiliaires de vie...
- L'association s'est donc adaptée et a obtenu l'autorisation du Conseil Départemental, nécessaire pour continuer à intervenir chez les personnes qui deviennent plus dépendantes.
- L'équipe d'intervenantes, interrogée à ce sujet, était également motivée pour cette évolution dans les prestations à proposer aux habitants du canton. Certaines étaient d'ailleurs déjà détentrices de diplômes d'auxiliaire de vie. Et afin que celles-ci se sentent bien dans leur travail et aient les moyens d'évoluer, des formations sont mises en place pour les accompagner dans leur souhait d'intervenir davantage auprès de publics dits fragiles.
- ADS recrute également régulièrement des aide-ménagères ou des aides à domicile motivées par des missions d'utilité sociale. Favoriser l'économie sociale et solidaire, c'est aussi créer des emplois...
- Afin de concilier vie de famille et vie professionnelle, ADS s'adapte systématiquement aux horaires choisis par les salariés. Les nouvelles recrues sont accompagnées dans leur intégration par des tutrices sur lesquelles elles peuvent s'appuyer. Enfin, une grande partie du résultat de l'association est redistribuée aux salariés par le biais de chèques cadeaux à Noël, de primes de pouvoir d'achat...



Coordonnées



ADS

26, rue de Cdt CHARCOT  
35580 GUICHEN

02 99 57 39 87

Action Domicile Services-située dans le bâtiment le « RESSO » à Guichen

## BIENTÔT 16 ANS PENSER AU RECENSEMENT

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Se rendre à la mairie de Lassy aux horaires d'ouverture muni d'une pièce d'identité (ou toute autre document prouvant la nationalité française) et du livret de famille.



### UNE JDC ADAPTÉE



Le contexte actuel lié à la crise sanitaire de la COVID 19 contraint la direction du service national et de la jeunesse à adapter le contenu et la forme des JDC. D'une durée de 3h30, le **nouveau format**, mis en œuvre depuis le 31 août 2020, permet de réaliser deux JDC par jour (le matin : 8h30 à 12h, l'après-midi : 13h10 à 16h40) tout en répondant aux deux enjeux majeurs : sensibiliser et informer sur les missions et les métiers de la défense ; détecter et orienter les jeunes décrocheurs.

Chaque ordre de convocation JDC est accompagné d'un courrier précisant que :

- en cas de fièvre ou autre symptôme s'apparentant à la COVID 19, ne pas se rendre à la JDC ;
- Il est obligatoire de venir avec un masque ;
- Il est impératif de se munir d'un stylo.



### EXAMENS, CONCOURS, QU'EN EST-IL ?

Tout jeune français, âgé de moins de 25 ans, doit justifier de sa situation vis-à-vis du service national **au moment de son inscription** à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).

Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : l'**attestation de recensement** délivrée par les mairies ;
- pour les plus de 18 ans (ou 17 ans pour une inscription au permis de conduire) et jusqu'à 25 ans : le **certificat individuel** de participation à la JDC, l'**attestation individuelle d'exemption** médicale, ou l'**attestation provisoire de convocation** à la JDC.

Coordonnées du CSN de RENNES :

**La création d'un compte personnel majdc.fr** permet aux jeunes de dialoguer avec le centre du service national, de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC. Ils peuvent également y télécharger l'attestation de participation nécessaire pour l'inscription aux examens tels que : le permis de conduire et le baccalauréat, etc.

csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr  
Tel : 09.70.84.51.51



## La campagne de vaccination contre la Grippe saisonnière du 13/10/2020 au 31/01/2021.

La Haute Autorité en Santé rappelle l'importance de procéder à la vaccination contre la grippe saisonnière conformément à la stratégie recommandée dans le calendrier vaccinal en ciblant en priorité les populations fragiles et les professionnels de santé.

La HAS recommande également à ce que les sujets identifiés comme contacts possibles d'un cas de COVID-19, et éligibles à la vaccination contre la grippe, voient leur vaccination reportée à l'issue de la période d'isolement strict de quatorze jours recommandée en l'absence d'apparition de symptômes.

**Pour plus d'info voir l'Avis n° 2020.0034/AC/SEESP du 20 mai 2020.**

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3186689/fr/avis-n2020-0034/ac/seesp-du-20-mai-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-au-maintien-de-la-campagne-de-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-2020/2021-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19-en-france](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3186689/fr/avis-n2020-0034/ac/seesp-du-20-mai-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-au-maintien-de-la-campagne-de-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-2020/2021-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19-en-france)



## « Jette ta bouteille à la mer »

« Jette ta bouteille à la mer » est le nom d'un groupe de parole pour les enfants de 10 à 18 ans issus de famille à dysfonctionnement alcoolique et/ou de drogue, créé par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA).

**Tout un programme de rencontre pour 2020/2021 est proposé à Bain de Bretagne.**



## Ce qu'il faut savoir sur la grippe saisonnière

La grippe est une maladie causée par les virus grippaux saisonniers. Ces virus se propagent d'une personne à l'autre.

### Comment reconnaître la grippe?



### Que faire quand vous avez la grippe?



## Comment prévenir la grippe?

Se faire vacciner contre la grippe chaque année est le meilleur moyen de prévenir la grippe



La vaccination est particulièrement importante pour les personnes à haut risque de complications secondaires suite à une grippe :

- femmes enceintes
- les personnes de plus de 65 ans
- les enfants de 6 mois à 5 ans
- les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques
- les personnes qui vivent avec, ou prennent soin de personnes à haut risque



# VIE ÉCONOMIQUE



2020 restera une année particulière dans l'histoire mondiale. En effet, l'apparition de la COVID 19 et la pandémie qui l'a suivi ont bouleversé les modes de vie, les économies et les relations sociales au niveau

planétaire.

Localement, nos habitudes de vie ont également été impactées. Tout d'abord, pour une grande partie d'entre nous l'obligation de respect d'un confinement du 17 mars au 11 mai, puis par la mise en place de règles de distanciation modifiant notre relation à l'autre.

Toutefois, dans cette période difficile, **nous avons pu compter sur nos commerçants**. Même si certains ont été obligés de baisser le rideau (comme le salon de coiffure), les autres ont continué leur activité malgré la crainte d'une contamination. Ce maintien de l'activité nous a permis de faire une partie de nos achats de premières nécessités, limitant ainsi le temps passé dans les grandes surfaces.

Les commerçants de la commune ont aussi été un lien social durant le confinement. En effet, en l'absence de contacts directs avec nos familles ou nos collègues, il était plaisant de pouvoir échanger quelques mots avec le boulanger ou la buraliste.

Et nous avons été nombreux, durant cette période, à fréquenter les quelques commerces de la commune.

Puis le confinement terminé, nous avons retrouvé nos rythmes de vie et nos habitudes. **Et la fréquentation de nos commerces a baissé**. De nombreuses raisons peuvent l'expliquer, il nous est plus simple de faire nos achats en sortant du travail, ou

l'on rentre tard sur la commune ou d'autres raisons qui nous sont propres.

Il faut savoir que notre boulanger est ouvert jusqu'à 19h30 (sauf le dimanche et le lundi), qu'il fait une tournée en fin de journée, et si l'on craint de ne plus avoir de pain à 19h15, il est possible de l'appeler dans la journée pour réserver une baguette. Les producteurs locaux vous accueillent dans et à l'extérieur de l'Echoppe du Canut jusqu'à 20h30 chaque vendredi soir. Et le bar tabac est ouvert jusqu'à 20h00 (sauf le lundi).

**Aujourd'hui**, alors que cette crise sanitaire continue, **ils ont besoin de notre soutien pour maintenir leurs activités**.

**Ils ont été présents pour nous durant le confinement, soutenons-les aujourd'hui**.

Le marché est réouvert depuis le 2 octobre. Actuellement seule la charcutière vous accueille, car les autres commerçants n'ont pas voulu reconnaître le règlement mis en place, s'empêchant ainsi de vous proposer leurs produits. Règlement qui a été rédigé en collaboration avec les instances professionnelles et qui a été **adopté par tous les membres de la commission communale "développement économique"** sans amendement (liste des membres disponible à la mairie ou sur le site <https://www.lassy35.fr/> ).

**L'équipe municipale continue de chercher activement des commerçants afin d'étoffer l'offre de produits sur le marché**.



# VIE INTERCOMMUNALE

## Escape Fest

Escape Fest est un festival d'escape game organisé par des jeunes du territoire en collaboration avec le Point information jeunesse (PIJ)

Ce festival a pour objectif de proposer cette activité dans un milieu rural et à un prix très accessible alors qu'elle est habituellement onéreuse et uniquement disponible dans les grandes villes.

Pour seulement 2€, Escape Fest vous laissera choisir jusqu'à 5 escape games différents sur la dizaine de scénarios disponibles.

Mais pas seulement! Des jeux de société collaboratifs ainsi qu'un grand Loup Garou à thème vous seront proposés.

**Réservation au 06 88 01 15 59 ou à [pij@vallonsdehautebretagne.fr](mailto:pij@vallonsdehautebretagne.fr)**



# DERNIÈRE PHASE DES TRAVAUX À LA SALLE DES FÊTES



## L'avancée des travaux en images

Les travaux se poursuivent dans les délais au niveau de la salle des fêtes. On peut le voir que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. On remarque l'harmonisation des couleurs et matériaux entre la salle des fêtes et le bâtiment intergénérationnel. Une nouvelle façade fait peau neuve face à l'école. La luminosité de la pièce marque dès l'entrée et ce sont des couleurs acidulées qui illuminent les murs, portes et poutres. La cuisine, les sols, l'électricité et les sanitaires sont en cours de travaux.

En fin de façade Nord/Ouest du bâtiment, ce sont des WC adaptés pour personnes à mobilité réduite qui sont en chantier. Actuellement Pierrick et Mohamed, agents municipaux, posent carrelage et carreaux de faïence. Ces WC seront accessibles de l'extérieur.



Médiathèque de Lassy

**Bambins bobines**

un **Ciné -  
Concert**



**Les Silly Symphonies**

4 Walt Disney des années 30 animés  
sur grand écran et interprétés par 3  
musiciens en live

Jean-Baptiste Tarot, Eric Doria et  
Ronan Despres

**SAMEDI 21 NOVEMBRE À 16H (45 MIN)**

Dès 3 ans, gratuit, sur inscription

Renseignements et inscription sur [mediatheque.lassy@gmail.com](mailto:mediatheque.lassy@gmail.com)  
ou au 02.99.42.02.87

